

**Assemblée générale**

Soixante-troisième session

Documents officiels

Distr. générale
15 juillet 2009
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de 63^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 6 avril 2009, à 10 heures

Président : M. Bródi (Hongrie)
*Présidente du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires :* M^{me} McLurg

Sommaire

Point 118 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009
(*suite*)

*Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/63/L.66 :
Organisation par l'Organisation des Nations Unies d'une conférence au plus
haut niveau sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact
sur le développement*

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 118 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 (suite)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/63/L.66 : Organisation par l'Organisation des Nations Unies d'une conférence au plus haut niveau sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement (A/C.5/63/22)

1. Présentant l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/63/L.66 relatif à l'organisation d'une conférence des Nations Unies au plus haut niveau sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement (A/C.5/63/22), **M^{me} Van Buerle** (Directrice de la Division de la planification des programmes et du budget) rappelle que le projet de résolution A/63/L.66 fait suite à la résolution 63/239 de l'Assemblée générale dans laquelle celle-ci a approuvé la Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. Le projet de résolution A/63/L.66 définira les modalités de la conférence prévue dans la Déclaration de Doha et ajoutera une manifestation au calendrier révisé des réunions et conférences pour 2009. Les besoins estimés concernent les services de conférence pendant trois jours, les services d'information et les services de sécurité. Il sera répondu aux besoins supplémentaires en matière de services de conférence et d'établissement des procès-verbaux au moyen des ressources existantes prévues pour l'Assemblée générale au chapitre 2 du budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, étant entendu que l'Assemblée générale elle-même n'utilisera pas ces ressources au cours de ces journées. Le montant supplémentaire de 867 700 dollars que rendrait nécessaire l'adoption de la résolution A/63/L.66 serait financé par le fonds pour imprévu, ce qui nécessiterait une autorisation supplémentaire pour l'exercice biennal 2008-2009. Comme il a été noté à la section XIII de la résolution 63/263 de l'Assemblée générale, il resterait un solde de 5 122 000 dollars sur le fonds pour imprévu.

2. Présentant oralement le rapport du Comité consultatif sur l'état des incidences du projet de résolution A/63/L.66 sur le budget-programme, **M^{me} McLurg** (Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit qu'au paragraphe 1 du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait que la conférence, composée de sept séances plénières et de quatre réunions parallèles interactives de table ronde, se réunirait au Siège de l'ONU du 1er au 3 juin 2009. Selon l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général (A/C.5/63/22), il faudrait en outre 817 000 dollars pour les services de conférence prévus aux chapitres 2 et 28D du budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, 136 200 dollars pour l'information au titre du chapitre 27 et 211 300 dollars pour la sûreté et la sécurité au chapitre 33. Les services nécessaires pour les séances plénières, y compris la séance d'ouverture, seraient fournis au moyen des ressources déjà affectées à l'Assemblée générale, qui permettraient d'absorber des coûts de services de conférence d'un montant de 296 800 dollars.

3. Le Comité consultatif a donc recommandé que la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale que l'adoption, par elle, du projet de résolution A/63/L.66 nécessiterait des ressources additionnelles d'un montant total maximal de 867 700 dollars dans le budget-programme pour 2008-2009, composé comme suit : 481 600 dollars au chapitre 2, 136 200 dollars au chapitre 27, 38 600 dollars au chapitre 28D et 211 300 dollars au chapitre 33. Les crédits additionnels qui pourraient être nécessaires seront examinés par l'Assemblée générale conformément aux règles applicables à l'utilisation et l'administration du fonds pour imprévu créé par ses résolutions 41/213 et 42/211.

4. Prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **M. Abdelmannan** (Soudan) remercie le Secrétariat et le Groupe consultatif d'avoir senti l'urgence et réagi comme il convenait. Il faut d'urgence que tous les États membres des Nations Unies agissent de concert face à la crise financière et économique mondiale actuelle qui gagne du terrain et qui est la plus grave survenue à ce jour; l'Organisation est le seul organe universel à offrir un cadre démocratique pour une telle riposte. Le rôle central que l'Assemblée générale doit jouer dans cette crise a été réaffirmé par les chefs d'État ou de gouvernement dans la Déclaration de Doha, qui a appelé le Président de l'Assemblée générale à organiser au niveau le plus

élevé une conférence de l'ONU consacrée à la crise et ses incidences sur le développement. Soulignant l'importance vitale de cette conférence, le Groupe des 77 a fait pleinement sien l'état, présenté par le Secrétaire général, des incidences du projet de résolution A/63/L.66 sur le budget-programme, ainsi que le rapport oral à ce sujet du Comité consultatif. La Commission devrait achever son examen de cette question rapidement pour que le projet de résolution, qui a fait l'objet de longues négociations, puisse être adopté par l'Assemblée générale.

5. Prenant la parole au nom de l'Union européenne de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, pays candidats, de l'Albanie, du Monténégro et de la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que de l'Arménie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, **M^{me} Krahulcová** (République tchèque) dit que l'Union européenne ainsi que les autres pays qui participent aux négociations concernant le texte du projet de résolution A/63/L.66 ont investi des efforts considérables et fait preuve d'une grande souplesse dans la recherche d'un consensus, à l'issue de vastes délibérations qui ont duré près de deux mois. Il est regrettable que les États membres n'aient pas pu convenir du projet de résolution avant la conclusion de la première partie de la reprise de la soixante-troisième session, ce qui obligera à convoquer une réunion une semaine plus tard pour examiner les incidences du budget-programme. L'Union européenne espère qu'une telle situation ne se reproduira pas et qu'il n'en résultera pas de précédent qui obligerait la Commission à se réunir d'urgence en dehors de ses sessions ordinaires et des reprises de session. Elle est prête à examiner les incidences du projet de résolution A/63/L.66 sur le budget-programme, étant entendu qu'il s'agit d'un texte final reposant sur un consensus.

La séance est suspendue à 10 h 25 et reprend à 12 h 15.

6. **M. Abelian** (Secrétaire de la Commission) donne lecture du projet de décision orale ci-après :

« La Cinquième Commission, ayant considéré l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général (A/C.5/63/22) et le rapport oral du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/C.5/63/SR.40), décide d'informer l'Assemblée générale que, si celle-ci adoptait le

projet de résolution A/63/L.66, des ressources supplémentaires d'un montant total de 867 700 dollars seraient nécessaires dans le budget programme pour l'exercice biennal 2008-2009, dont 481 600 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférence), 136 200 dollars au chapitre 27 (information), 38 600 dollars au chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui) et 211 300 au chapitre 33 (Sûreté et sécurité). Ce montant total sera financé par le fonds pour imprévu et, en tant que tel, nécessitera une ouverture de crédit additionnelle pour l'exercice biennal 2008-2009 et sera examiné par l'Assemblée générale conformément aux règles d'utilisation et de gestion du fonds pour imprévu qu'elle a définies dans ses résolutions 41/213 et 42/211».

7. Prenant la parole au nom de l'Union européenne, **M^{me} Krahulcová** (République tchèque) dit que l'Union européenne attend du Secrétariat qu'il présente à la Cinquième Commission un rapport complet et transparent sur l'utilisation des ressources accordées par le projet de décision orale.

8. *Le projet de décision est adopté.*

9. **M. Cumberbatch** (Cuba) fait observer que les appels à la transparence ne sont pas nécessairement lancés dans toutes les situations et souligne que la Commission doit se garder d'appliquer des règles non uniformes lorsqu'elle accorde des ressources pour différentes activités.

10. Prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **M. Abdelmannan** (Soudan) dit que le Groupe des 77 aurait préféré que ce soit le montant intégral demandé qui soit approuvé, sans qu'une partie quelconque en soit absorbé par les ressources existantes. Néanmoins, vu l'importance du projet de résolution pour la crise financière et économique et son impact sur le développement, il a consenti à ce que le projet de décision soit adopté sous sa forme actuelle.

Questions diverses

11. **Le Président** rappelle à l'attention de la Commission la question du maintien d'un appui technique au Groupe des 77 à de la Chine par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférence à la prochaine session de fond du Conseil économique et social.

12. Prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **M. Abdelmannan** (Soudan) exprime la profonde préoccupation et le vif étonnement que leur a inspiré le courriel reçu récemment du Chef du Service des affaires du Conseil économique et social et Secrétaire du Conseil économique et social et de la Deuxième Commission, l'informant qu'en raison de réduction des fonds alloués au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, celui-ci ne pourrait pas fournir d'appui technique au Groupe des 77 à la session de fonds du Conseil économique et social en juillet 2009. Surpris tant par la teneur de cette information que par la façon dont elle lui a été communiquée, le Groupe dénonce et rejette énergiquement un tel comportement arbitraire qui peut seulement être interprété comme une tentative pour opposer des obstacles à son engagement fructueux et constructif en faveur des travaux de l'ONU et de la diplomatie multilatérale en général. Une telle mesure, si elle est effectivement prise, irait à l'encontre à la fois de la lettre et de l'esprit de la résolution 63/248 de l'Assemblée générale dans laquelle celle-ci s'est déclarée consciente de l'importance que revêtent les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États membres pour le bon déroulement des travaux des organes intergouvernementaux et a prié le Secrétaire général de veiller à satisfaire, dans la mesure du possible, toutes les demandes de services de conférence occasionnés par ces réunions. Ni à la session de fond du Comité des conférences ni pendant les délibérations consacrées par la Cinquième Commission au point 121 de l'ordre du jour, les États membres n'ont été avertis de réductions ou problèmes concernant la fourniture de services aux groupements régionaux ou autres groupements importants.

13. Alors que le Comité des conférences doit tenir sa session d'organisation de 2009 le lendemain, le Groupe demande que lui soient immédiatement exposées les raisons pour lesquels il est proposé de lui retirer cet appui en notant que la Cinquième Commission n'a approuvé aucune réduction des fonds alloués au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Il voudrait savoir notamment si les fonds alloués au Département pour l'exercice biennal 2008-2009 ont subi une réduction quelconque et, dans l'affirmative, quel en a été le niveau, sur quelle base législative éventuelle l'Assemblée générale a prévu cette réduction, qui l'a autorisée et quels postes du budget du Département ont été spécifiquement visés, quelles sont les incidences de cette réduction sur les

activités du Département et quel degré de priorité a été attribué à son application par le Département, de quels éléments d'appui technique le Secrétariat a l'intention de priver le Groupe à la session de fond du Conseil économique et social en juillet 2009, et quel en sera le coût financier, et quelles entités autres que le Groupe sont touchées par ces prétendues réductions.

14. Regrettant une fois de plus de rencontrer des difficultés au moment où il se prépare à participer à la prochaine session de fond du Conseil économique et social, le Groupe appelle le Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence à assister en personne à la séance en cours afin de répondre aux questions posées.

15. **Le Président** dit que le Secrétariat a pris note des préoccupations exprimées par le représentant du Soudan et y répondra immédiatement.

16. **M. Shaaban** (Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence) dit que le budget du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences ayant été réduit, plusieurs compressions générales ont été nécessaires. Le Département a certes absorbé une partie des coûts d'une dizaine de débats thématiques non récurrents au cours de l'exercice actuel mais il n'est plus en mesure de le faire pour les réunions.

17. Répondant aux demandes d'explication présentées par le Groupe des 77 et de la Chine, **M. Shaaban** dit que les fonds alloués au Département pour l'exercice biennal 2008-2009 ont été réduits de 5,7 millions de dollars. Pour cette raison, il a dû effectuer des coupes dans les voyages liés aux réunions et conférences et n'a pas pu traiter les documents correspondants à certaines réunions, notamment celles du Conseil des droits de l'homme. Certains projets de gestion intégrée de services de conférence pourraient aussi devoir être interrompus.

18. Au sujet de la fourniture d'appui technique au Groupe des 77 et à la Chine à la session de fond du Conseil économique et social en juillet 2009, l'un des neuf fonctionnaires du Siègre qui se rendra à Genève fournira des services aux réunions du Groupe.

19. **M^{me} Samayoa-Recari** (Guatemala) signale que l'Assemblée générale a approuvé pour le Département sept postes supplémentaires, dépassant ce qui a été demandé dans la proposition de budget du Secrétaire général. Il est donc difficile de comprendre pourquoi

des services de conférence ne peuvent pas être fournis pour certaines réunions. Les économies sont utiles mais ne doivent pas se faire aux dépens d'activités approuvées. La délégation nicaraguayenne voudrait connaître les raisons exactes des coupes effectuées dans le budget du Département.

20. Prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **M. Abdelmannan** (Soudan) dit qu'aux yeux du Groupe, cette question est sérieuse et que les résultats de son travail se ressentiraient d'une privation d'appui technique à la prochaine session de fond du Conseil économique et social. Aucune décision ne justifie une coupe de 5,7 millions de dollars dans le budget du Département et le Groupe attend une réponse écrite.

21. **M. Afifi** (Égypte) voudrait savoir qui a demandé et qui a autorisé la réduction du nombre des fonctionnaires qui iront à Genève. Il se demande si les neuf fonctionnaires affectés aux réunions seront en mesure de fournir un appui logistique au Groupe des 77, en plus des services pour toutes les réunions du Conseil. On ne voit pas clairement pourquoi les coupes dans le budget du Département ont des incidences sur certaines activités et non pas sur d'autres, d'autant que le Département s'est monté capable d'absorber certains coûts concernant, par exemple, le plan-cadre. La délégation égyptienne souhaiterait que de plus amples précisions soient apportées.

22. **M. Brant** (Brésil) dit que, dans le passé, pour autant que le Secrétaire général avait latitude pour en décider, certaines activités ont été financées au moyen d'économies faites à l'intérieur du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Rappelant qu'il importe de mettre en œuvre toutes les activités approuvées, M. Brant dit que si les ressources nécessaires ne sont pas disponibles, il faudra les demander par les voies normales.

23. La fourniture de services au Groupe des 77 et à la Chine et pour les activités du Conseil des droits de l'homme à Genève a été approuvée par l'Assemblée générale et la délégation brésilienne ne peut pas comprendre comment on peut laisser une réduction des dépenses affaiblir la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée générale.

24. M. Brant rappelle qu'à la fin de 2008, la Commission a examiné le premier rapport d'exécution pour l'exercice biennal et, plus précisément, l'usage par le Secrétaire général du pouvoir discrétionnaire

limité qui lui a été accordé en matière budgétaire par la résolution 60/283 de l'Assemblée générale qui lui permet de fournir des ressources pour les projets informatiques et télématiques et ceux qui concernent la planification des ressources. Tous ces projets ayant été financés au moyen d'économies faites au sein du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, il suppose que les ressources nécessaires ont pu être trouvées parce qu'elles dépassaient les besoins. Dans le cas contraire, elles n'auraient certainement pas été employées à d'autres fins.

25. Toutes les activités approuvées par l'Assemblée générale doivent être mises en œuvre. Si les ressources nécessaires manquent, elles doivent être demandées à l'Assemblée générale selon les modalités habituelles. M. Brant souhaite que le Département réponde aux membres de la Commission par écrit pour élucider la situation.

26. **M. Cumberbatch** (Cuba) dit que sa délégation a constaté que les moyens proposés pour financer les activités de l'Organisation varient singulièrement. Parfois il est prévu que les dépenses soient absorbées dans la limite des ressources existantes, et parfois qu'elles le soient grâce à des économies faites dans d'autres domaines d'activité. Néanmoins, dans le cas des activités considérées, qui résultent de décisions de l'Assemblée générale, il n'existe aucun financement. Le problème semble récurrent car il s'est posé aussi à propos du Compte pour le développement en 2008.

27. Pour plus de clarté, et parce que M. Cumberbatch craint que le Conseil économique et social soit empêché de se réunir à Genève à l'avenir, il souhaiterait que le Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence indique ce qu'il en a coûté approximativement dans le passé de fournir des services au Groupe des 77 et à la Chine lorsque le Conseil a tenu des sessions à Genève. Compte tenu du caractère inhabituel de la situation et de la notification faite au Groupe des 77 et à la Chine, il voudrait aussi savoir quels autres groupes régionaux ou sous-régionaux seront touchés de même dans des postes hors Siège.

28. **M. Coffi** (Côte d'Ivoire) voudrait connaître le pourcentage du budget total du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences qui correspond à la coupe de 5,7 millions de dollars.

29. Au sujet d'abord de la question des ressources à la disposition du Conseil des droits de l'homme, **M. Shaaban** (Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence) indique que le Conseil, dans sa décision 9/103, a prié le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale sur les ressources nécessaires pour fournir les services dont le Conseil a besoin. Le projet de résolution A/C.3/63/L.57/Rev.1 de la Troisième Commission, dont les incidences sur le budget-programme sont exposées dans le document A/C.3/63/L.77, fait état d'une demande de création d'un certain nombre de postes sur la base du rapport du Conseil des droits de l'homme (A/63/53 et Add.1).

30. Néanmoins, selon ce projet de résolution, l'Assemblée générale a été invitée à prendre note des recommandations présentées dans le rapport du Conseil des droits de l'homme, plutôt qu'à les approuver. Le résultat est que l'état des incidences sur le budget-programme a été retiré. Bien que sur la base d'une résolution antérieure de l'Assemblée générale le Conseil ait reçu pour instruction de tenir un nombre minimal de sessions, se qui s'est traduit par un crédit de 4 millions de dollars consacré à la fourniture de services au Conseil au cours de sa première année, le Conseil doit s'attendre à tenir six sessions nouvelles pour conduire l'Examen périodique universel au cours de l'exercice biennal à venir sans que soit tenu compte des besoins connexes. À aucun moment le Département n'a indiqué qu'il pourrait absorber les coûts de fourniture de services à ces réunions additionnelles du Conseil.

31. Rappelant qu'il lui a été demandé de préciser qui a autorisé la réduction des coûts de voyage du Département, M. Shaaban indique que c'est lui qui l'a fait étant donné l'impossibilité à la fois de financer les voyages et de continuer à fournir des services de conférence, à traiter la documentation et à financer les projets de gestion intégrée mondiale. La réduction, parce qu'elle est générale, ne touchera pas les voyages liés à la fourniture de services de conférence au seul Conseil économique et social.

32. En ce qui concerne les économies faites dans le cadre du budget de son département qui pourraient être employées par le Secrétaire général, en vertu du pouvoir discrétionnaire limité dont il dispose, pour planifier les ressources en vue d'activités et les projets liés aux pandémies, M. Shaaban indique que le montant en question, de 2 164 600 dollars, représente

une réduction temporaire due à ce que des postes créés au Département n'ont pas encore été pourvus. Bien que le taux de vacance de postes du Département soit actuellement élevé, si l'un quelconque de ces postes est pourvu, il faudra que les ressources nécessaires soient prises sur le budget ordinaire.

33. Au sujet des groupes touchés par les réductions financières, M. Shaaba, fait observer que des services techniques de secrétariat ont été fournis au Groupe des 77 et à la Chine, ainsi qu'à d'autres groupes régionaux ou sous-régionaux, par le Département des affaires politiques ou le Département des affaires économiques et sociales, selon le cas. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences fournit des services techniques de secrétariat. M. Shaaban n'est donc pas en mesure de fournir une estimation du coût des services d'appui fournis aux sessions précédentes tenues à Genève par le Conseil économique et social. Au sujet de la part du budget du Département touchée par la réduction de 5,7 millions de dollars, il est possible de la calculer en la comparant au budget du Département pour l'exercice biennal en cours, qui s'établit à 372 195 400 dollars.

34. M. Shaaban est prêt fournir les réponses écrites qui ont été demandées et tient à assurer les membres de la Commission qu'il comprend la déception du Groupe des 77 et de la Chine, et que seule la compréhension des faits clarifiera la situation.

35. **M^{me} Samayoa-Recari** (Guatemala) dit que l'examen par la Commission de la question dont elle est saisie sera d'autant plus facile que le Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence pourra lui fournir des réponses écrites. Soulignant que le Conseil économique et social doit tenir prochainement sa session, elle souligne qu'il est nécessaire de déterminer comment le Conseil pourra mener ses travaux à bien malgré des réductions des dépenses de voyage du Département.

36. À la lumière des explications apportées par le Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence, **M. Brant** (Brésil) se demande pourquoi, si le Secrétaire général et le Sous-secrétaire général peuvent virer des ressources budgétaires d'une activité à une autre, même entre lieux d'affectation différents, ils ne le font pas afin de répondre aux besoins du Groupe des 77 et de la Chine et du Conseil des droits de l'homme.

37. Prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **M. Abdelmannan** (Soudan) dit que son Groupe demeure surpris de ce que le Secrétariat puisse effectuer des coupes financières de plus de 5 millions de dollars apparemment sans consultation ni base législative. Pour cette raison, après avoir entendu le Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence, il souhaite que la Division de la planification du programme et du budget apporte aussi des éclaircissements. Le Groupe continuera d'examiner cette question jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée car il est parfaitement conscient que sa participation et son engagement au service de l'Organisation se ressentiront du manque de ressources.

38. Au sujet tout d'abord de la situation budgétaire du Département, **M^{me} Van Buerle** (Directrice de la Division de la planification des programmes et du budget) dit que l'information pertinente se trouve dans le projet de rapport de la Cinquième Commission à l'Assemblée générale (A/C.5/63/L.24). Le rapport retrace la chronologie des événements qui ont conduit à l'approbation du montant révisé pour le Département. Le tableau du paragraphe 8 du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), indique un montant initial de 629 339 800 dollars. Il fait aussi apparaître un accroissement de 32 921 300 dollars après l'examen, en décembre 2008, du premier rapport d'exécution pour l'exercice biennal et d'un certain nombre d'incidences sur le budget-programme et la révision de montants approuvés. Le montant total des crédits révisés s'établit donc à 662 261 100 dollars.

39. En outre, **M^{me} Van Buerle** rappelle que l'Assemblée générale, bien qu'elle ait approuvé le montant dans son intégralité, a au paragraphe 8 de la section XII de sa résolution 63/263 sur les questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009, effectivement réservé un montant à concurrence de 45 millions de dollars jusqu'à ce qu'elle ait reçu de son Président une lettre exposant les dépenses effectives pendant l'année et prévoyant leur évaluation par les États membres. Elle rappelle aussi qu'au cours des consultations qui ont conduit à l'adoption de la résolution, il a été proposé que les dépenses soient suivies et que la Commission soit informée au cas où il serait nécessaire de faire des prélèvements sur ce montant.

40. **M^{me} Van Buerle** rappelle en outre que l'utilisation du pouvoir discrétionnaire limité en matière budgétaire accordé au Secrétaire général par la résolution 60/283 de l'Assemblée générale pour financer les dépenses consacrées au système intégré de gestion au niveau mondial et aux mesures visant à assurer la continuité des affaires dans des conditions de pandémie prolongée due à la grippe humaine reposait sur l'existence d'économies potentielles au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil des affaires économiques et sociales et gestion des conférences), ainsi que dans d'autres chapitres du budget. Les économies potentielles identifiées au chapitre 2 résultent de ce que des postes n'ont toujours pas été pourvus. Comme le Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence l'a fait observer, les ressources doivent être restituées à son Département si les postes en question sont pourvus.

41. Il faut se souvenir que pendant l'examen du premier rapport d'exécution et de l'usage, par le Secrétaire général, de son pouvoir discrétionnaire concernant l'exécution du budget, aucun transfert de ressources entre chapitres du budget n'a été approuvé. Le résultat est que les crédits prévus pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences ne subissent aucune modification. Lorsque le deuxième rapport d'exécution pour l'exercice biennal sera examiné, des montants seront virés entre chapitres du budget, avec l'accord des États membres, pour permettre des ajustements techniques et la fermeture et l'audit des comptes pour l'exercice biennal.

42. Prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **M. Abdelmannan** (Soudan) dit que bien des questions subsistent même si le Groupe accueille avec intérêt les réponses du Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget.

43. **Le Président** dit que la question continuera d'être examinée et que la Commission y reviendra à une séance ultérieure.

La séance est levée à 13 h 5.